Vos questions / nos réponses

Fdj

Par Profil supprimé Postée le 15/02/2022 14:26

> Bonjour je souhaite débloquer mon compte fdj svp

Mise en ligne le 18/02/2022

Bonjour,

Notre service n'est pas rattaché à la Française des Jeux. Nous sommes une organisme public qui propose de l'écoute, du soutien, des conseils et des orientations aux personnes en difficulté avec leur pratique de jeu et à leurs proches.

Si vous avez effectué une interdiction volontaire des jeux, il faut vous adresser au service de l'autorité nationale des jeux (ANJ) pour lever l'interdiction. Nous vous joignons un lien en fin de réponse.

Si vous ne vous êtes jamais faite interdire, nous vous invitons à prendre contact avec les services de la Française des Jeux.

Bonne journée à vous,

Bien cordialement,

En savoir plus :

- Autorité Nationale des Jeux